

LES DROITS HUMAINS SONT-ILS VRAIMENT UNIVERSELS ?

J'annonce : je suis profondément universaliste. Avant la rédaction de cet article, j'étais donc déjà au fait de certaines critiques du milieu militant de gauche à l'égard de ce concept. Je l'étais par contre beaucoup moins des critiques de la droite et de ce que raconte le néologisme « droit-de-l'hommiste ». Comment est-ce, pour certain.e.s, devenu péjoratif de se référer aux droits humains pour défendre une position, une cause ? Question d'apparence simple, mais appelant des réponses complexes et nuancées, que nous ne ferons qu'effleurer dans cet article.

Pour bien comprendre, précisons la notion d'**universalisme** des droits humains (DH). Une manière simple de le définir serait de dire que « *tous les êtres humains devraient jouir des mêmes droits fondamentaux du seul fait de leur humanité, où qu'ils vivent et qui qu'ils soient, indépendamment de leur statut ou de toute caractéristique particulière*¹ ». C'est l'une des idées centrales de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), c'est même un aspect fondamental du système des droits humains. Pourtant, Karima Bennoune, qui a été rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels de 2015 à 2021, alerte sur une série de menaces qui pèsent sur l'universalité des droits humains et appelle à une défense énergique de ce principe². De vives critiques lui sont aujourd'hui opposées, à gauche comme à droite, de la part d'acteurs politiques, étatiques, mais aussi de la société civile organisée et militante.

Une approche un peu plus complexe est la distinction proposée par Étienne Balibar entre l'universalisme extensif et intensif. L'extensif serait celui qui comporte une dimension hégémonique, indissociable de rapports de domination, présent dans les opérations militaires et humanitaires de l'Occident à travers le monde. L'intensif, quant à lui, est un universalisme qui « *consiste à réclamer une égalité de droit chaque fois qu'une discrimination, une exclusion, une inégalité est constatée. C'est un universalisme critique, politique, qui part d'une situation concrète de non-liberté et qui cherche le respect du droit au niveau individuel, la transformation de la société au niveau collectif (le droit n'est pas reconnu, on exige qu'il le soit) et de nouvelles formes de vie au niveau subjectif (sur la base de droits reconnus, on expérimente de nouveaux modes d'être)*³ ». C'est bien de cet universalisme-là que les *Équipes Populaires* se revendiquent.

3 PRINCIPALES CRITIQUES

Pour simplifier le propos, j'ai pris le parti de classer les critiques adressées aux droits humains et à leur universalisme en trois catégories :

[1] Pour une certaine gauche radicale, l'universalisme est invalidé **au nom de l'histoire de domination et de colonisation de l'Occident** : les droits de l'homme seraient une idéologie impérialiste et hypocrite comme les autres, façonnée par une idéologie bourgeoise⁴. La référence aux droits de l'homme en Occident serait très souvent au service de l'intérêt singulier et égoïste de l'individu.

[2] À gauche et à droite, les DH sont associés **au néolibéralisme**, ce qui en fait des droits individuels, interchangeables, vendables sur un marché.

[3] À droite, les DH seraient une idéologie moraliste, nous serions dans une époque du « règne des droits humains ». C'est à cela que le néologisme « **droit-de-l'hommisme** » fait référence.

Voyons cela de plus près.

IMPÉRIALISTES, LES DH ?

Les tenants du premier type de critique se basent sur la guerre en Irak, plus précisément sur la rhétorique des droits humains mobilisée par les USA pour la justifier. Depuis lors, la gauche radicale a alimenté une méfiance à l'égard des DH. Un autre aspect de cette critique est qu'un grand nombre des pays qui ont ratifié la DUDH s'assoit sur ses principes dans toute une série de cas (politique migratoire, état des prisons, existence de centres fermés...) Dès lors, les droits humains ne seraient qu'hypocrisie. Ce à quoi les défenseurs des droits humains répondent : nous sommes en effet dans une période de régression des droits humains, ils sont attaqués de partout, mais c'est précisément pourquoi il faut les défendre et lutter pour les rendre effectifs. Dans ce cadre, les droits humains doivent être perçus comme une sorte de boussole politique, un outil de lutte. Lorsqu'ils sont instrumentalisés, c'est l'instrumentalisation qu'il faut critiquer (et donc, dans l'exemple cité, la politique américaine) et non les droits humains en tant que tels.

Si ces dernières années ont été marquées par des avancées historiques en matière de défense des droits LGBTQIA+ dans certains pays, des courants féministes adressent une série de critiques à la DUDH. La première et la plus courante étant qu'ils sont le produit de la domination de la moitié du monde et sont inscrits dans un langage qui reflète les besoins et aspirations des hommes. Pour aller plus loin sur la critique féministe, lire Françoise Tulkens « Droits de l'homme, droits des femmes. Les requérantes devant la Cour européenne des droits de l'homme », dans L. Caflisch et al. (éds.), *Human Rights – Strasbourg Views. Droits de l'homme – Regards de Strasbourg*, Kehl-Strasbourg-Arlington, N.P. Engel, 2007, pp. 423 et s.

Chantale Delsol explique – et légitime – la montée en puissance de ces critiques par « *l'excès de l'Occident dans sa volonté de coûte que coûte imposer sa vision au reste du monde*⁵ ». Ce rejet vient d'une lecture de l'universalisme des droits humains comme étant indifférent aux particularismes culturels, notamment de la part de celles et ceux qui attribuent aux groupes et à la religion une place de choix. Cette lecture décentre le débat vers l'identité, en faisant appel aux particularismes. À cette critique, les défenseurs des droits humains rappellent que l'universalité est une question de dignité humaine et non d'homogénéité.

NÉOLIBÉRAUX, LES DH ?

Dans les critiques du deuxième type, ce sont les liens entre droits humains et logique néolibérale qui posent question. Pour certains, les néolibéraux ont remodelé le concept même de liberté en le reliant au principe de libre marché⁶. Des droits qui ne permettent pas de faire société, de faire commun. Selon Justine Lacroix, cette critique n'est pas entièrement fautive (le langage des droits humains a pu être utilisé pour faire valiser des politiques dites néolibérales, ou servir de substitut à l'abandon de politiques sociales plus ambitieuses), mais en réalité très souvent néolibéralisme et conservatisme vont de pair d'une part, tandis que les droits humains sont collectifs d'autre part. Prenons l'exemple de la liberté d'expression : cette liberté, ce droit fondamental, n'a de sens qu'en interaction avec d'autres humains, c'est forcément un droit collectif.

« DROIT-DE-L'HOMMISTE ! » : LES DH SONT-ILS NIAIS ?

Le terme « droit de l'hommisme » est apparu sous la plume d'Alain Pellet, plutôt dans le champ du droit international, pour « *qualifier l'état d'esprit des militants des droits de l'homme, pour lesquels je nourris la plus grande admiration tout en mettant en garde contre la confusion des genres : le droit d'une part, l'idéologie des droits de l'homme de l'autre*⁷ ». Initialement ce terme a été utilisé pour dénoncer les « guerres humanitaires »

et le devoir d'ingérence invoqué pour des guerres dont l'enjeu serait la démocratie (voir point 1). Aujourd'hui, c'est un terme que l'on entend surtout dans le champ politique. Le premier à l'avoir repris et popularisé est Jean-Marie Le Pen, puis petit à petit d'autres acteurs politiques l'ont repris, à droite comme à gauche, toujours à charge. Ce terme est dégainé pour accuser l'interlocuteur – défenseur des droits humains – de bien-pensance, d'angélisme, le discréditer comme « donneur de leçon » naïf et ignorant de la « realpolitik ». Le *Petit Larousse* définit le « droit-de-l'hommisme » de la manière suivante : « *Attitude qui consiste à se référer, de manière jugée abusive, aux droits de l'homme pour défendre une position* ». L'accusation peut aussi dénoncer les défenseurs des DH comme promoteurs d'une « pensée unique » – comme si les droits humains faisaient l'objet d'un consensus partout dans le monde – qui aurait pour conséquence une forme de spirale inflationniste de nouveaux droits qui ne tiennent pas compte des contraintes politiques qui pèsent sur l'action des États. Ceci est à la fois nier le présent (les droits humains font l'objet de luttes au quotidien) et l'histoire (les droits humains ont toujours été controversés et ont toujours fait l'objet de critiques).

UNE CRISPATION PRÉOCCUPANTE

Des critiques à gauche et à droite du spectre politique donc. Elles ne sont plus uniquement le fait de quelques cercles intellectuels, mais ont envahi la sphère politique. Cela ne veut pas dire que les défenseurs de l'esprit de 1948 aient disparu, bien évidemment. Ils existent sur tous les continents, intellectuels, activistes, simples citoyens. Cela ne veut pas non plus dire que les organisations multilatérales aient cessé de défendre les valeurs sur lesquelles reposent leurs actions. Toutefois, selon Laurence Burgogme-Larsen, les années à venir vont être marquées par une crispation croissante autour des droits humains. Si l'universalisme des droits a déjà été traversé par diverses crises, celle-là est sans doute l'une des plus préoccupantes. Le combat sera long et difficile afin de préserver les acquis de 1948⁸.

Charlotte Renouprez

1. « L'universalité des droits humains, la diversité et les droits culturels », www.ohchr.org
2. Discours tenu à l'occasion des 70 ans de la DUDH, en 2018.
3. É. Delruelle, « Quel universalisme des droits de l'homme », conférence du 19 septembre 2013, cycle « Cultures d'Europe », ULB.
4. G. Médevielle, « La difficile question de l'universalité des droits de l'homme », Institut Catholique de Paris.
5. Chantal Delsol, *Le crépuscule de l'Universel. L'Occident postmoderne et ses adversaires, un conflit mondial des paradigmes*, Les éditions du Cerf, Paris, 2020, 377 pages.
6. Jeanne Morefield, « Quand le néolibéralisme a pris les droits humains en otage », 16 mars 2021, JASS.
7. E. Szoc, « Droit-de-l'hommiste, généalogie d'une insulte », 21 décembre 2018, bepax.org
8. Laurence Burgogme-Larsen, « Le basculement de l'histoire ? Les attaques contre l'universalisme des droits de l'homme », dans *la Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2021.